

à 734 millions; les prestations d'assurance-chômage, à 403 millions; les allocations et les pensions accordées aux anciens combattants ont représenté 176 et 82 millions respectivement, et les versements de la Caisse de secours d'urgence à l'agriculture des Prairies ont totalisé 15 millions. L'exécution de ces programmes de soutien du revenu relevait entièrement du gouvernement fédéral. Les programmes analogues exécutés conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux ont nécessité les dépenses suivantes: assistance-vieillesse, 76 millions; allocations aux aveugles, 7 millions; allocations aux invalides, 39 millions; et prestations d'assurance-chômage, près de 200 millions (chiffre qui comprend certaines dépenses municipales). Les Commissions de réparation des accidents du travail ont dépensé 97 millions en pensions et en indemnités et les gouvernements provinciaux, environ 48 millions en allocations aux mères. Les services de bien-être pour les Indiens et les anciens combattants, ainsi que le Service national de placement ont répondu pour 38 millions des dépenses au niveau fédéral, tandis que les gouvernements provinciaux, de leur côté, ont dépensé près de 48 millions pour le bien-être de l'enfance.

Dans le domaine de la santé, les subventions fédérales versées aux provinces en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, ont totalisé 337 millions, tandis que les sommes octroyées aux provinces et aux municipalités pour la construction d'hôpitaux et pour la santé en général ont atteint 50 millions. Le gouvernement fédéral a dépensé 23 millions au titre du Service de santé des Indiens et du Nord et 46 millions pour les services d'hospitalisation et de traitement des anciens combattants. Les dépenses provinciales au titre de soins hospitaliers se sont établies à 575 millions et elles ont atteint 75 millions pour d'autres services de santé. Les Commissions de réparation des accidents du travail ont versé 40 millions pour des soins médicaux et hospitaliers. Les dépenses municipales, au titre de la santé, se sont élevées à 70 millions.

1.—Dépenses au titre de la santé publique et du bien-être social (total, par habitant et répartition procentuelle) des trois pouvoirs publics—années terminées le 31 mars 1958-1963.

Année terminée le 31 mars	Fédérales	Provinciales	Municipales	Total
	DÉPENSES			
(millions de dollars)				
1958.....	1,755.1	572.1	112.6	2,439.8
1959.....	2,084.7	627.4	109.3	2,821.3
1960.....	2,162.2	754.7	106.4	3,023.3
1961.....	2,359.9	885.7	109.0	3,354.6
1962.....	2,575.8	984.3 ^p	108.0 ¹	3,668.1
1963.....	2,682.3	1,071.7 ¹	114.5 ¹	3,868.5
DÉPENSES PAR HABITANT				
	\$	\$	\$	\$
1958.....	105.67	34.44	6.78	146.89
1959.....	121.53	36.57	6.37	164.47
1960.....	123.20	43.00	6.06	172.27
1961.....	131.28	49.27	6.06	186.62
1962.....	140.32	53.62 ^p	5.88 ¹	199.82
1963.....	143.57	57.36 ¹	6.13 ¹	207.06
RÉPARTITION PROCENTUELLE				
1958.....	71.9	23.4	4.6	100.0
1959.....	73.9	22.2	3.9	100.0
1960.....	71.5	25.0	3.5	100.0
1961.....	70.4	26.4	3.2	100.0
1962.....	70.2	26.8	3.0	100.0
1963.....	69.3	27.7	3.0	100.0

¹ Chiffre estimatif.